



Mise en demeure pour une dette d'il y a 17 ans

Par **astranea**, le **26/06/2015 à 05:07**

Bonjour, J'ai reçu ce jour mise en demeure des HLM sur une dette datant de 17 ans. Cette dette date de 2003 et était d'un montant 7.144 euros. En 2002 j'ai déposé un dossier de surendettement. Étant divorcée, mon ex mari et moi même avons demandé une séparation des dettes. Ma dette personnelle ne s'élevait donc plus qu'à 3.572 euros, mon ex mari ayant la charge de la somme restante. En 2006 une procédure de rétablissement personnel a été engagée à ma demande. En 2008 la procédure de rétablissement a été acceptée par le tribunal d'instance. Mes dettes ont donc été effacées dont celle pour laquelle j'ai reçu, ce jour, une mise en demeure. La société HLM était présente au tribunal le jour du verdict, le 29 mai 2008 mais aujourd'hui elle me réclame 3.971 euros + 399 euros de plus que la somme initiale, à régler sous 8 jours... Je m'interroge vraiment sur cette mise en demeure. D'où sortent ils cette somme ? plus 17 ans après mon départ du dit logement, ainsi qu'un effacement de mes dettes par le tribunal d'instance en 2008. Que dois-je faire ? Merci de me venir en aide.

Par **Tisuisse**, le **26/06/2015 à 07:42**

Bonjour, Avez-vous vérifié, sur l'en-tête de votre courrier, que c'est bien l'Office d'HLM qui vous a adressé cette relance ? Ne serait-ce pas plutôt une officine de recouvrement ?